

Romains, déjà exaucé pour le rétablissement de la santé de Léon XIII, est maintenant renouvelé pour sa conservation. Voici le texte de cette inscription :

PETRO. ET. PAULO
APOSTOLORUM. PRINCIPIBUS
SOCIETAS. ROMANA. PRIOR
REI. CATHOLICÆ. PROVEHENDÆ
VOTUM
QUOD. LEONEM. XIII. PONT. MAX.
INCOLUMEM. SERVAVUNT
SOLVIT
UT. DIUTISSIME. SERVENT
SUSCIPIT.
III. KAL. JULIAS. MDCCCXCIX.

C'est l'évêque d'Anagni, Mgr Sardi, en ce moment à Rome, qui a dicté cette inscription, avec l'affection reconnaissante que lui inspirent les bienfaits du Souverain Pontife.

— Le journal de Rome rédigé en latin, *Vox urbis*, publie un article du docteur Lapponi sur la santé de Léon XIII. Le docteur conclut que le Pape, complètement remis et commençant un nouveau cycle de dix ans, peut parfaitement atteindre la centième année.

— La Sacrée Congrégation des Rites a tenu le 11 juillet une séance dite ordinaire pour l'examen de plusieurs questions relatives aux causes de saints.

Une de ces causes, intitulée de Paris et de Ville-Marie (*Parisien seu Marianopolitanam*), et dont le cardinal ponant ou rapporteur est l'Eme Vincent Vannutelli, a eu pour objet la revision des écrits (*super revisione scriptorum*) de Jean-Jacques Olier, fondateur de la société de Saint-Sulpice. La revision des écrits forme, on le sait, un des préliminaires des causes de saints ; elle sert à constater, comme il vient d'être fait pour M. Olier, qu'il ne s'y trouve rien de contraire à la foi et aux mœurs, avant que l'on ne passe à la rigoureuse discussion sur l'héroïcité des vertus.

Au reste, et pour réserver dans cette discussion le droit qui appartient au Promoteur de la Foi de tirer des écrits des serviteurs de Dieu, même après la revision,